



Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable De la région de Vic-Fezensac

Délibération

Objet :

REPRESENTANT AU CNAS

▪ **Présents :**

JOULLIE Théophile – BERGES Nathalie – DOAT Jean Pierre – LOPEZ José Pierre – CAZE Mauricette – AGUT Corine – LASBATS Marjorie – LEBE Michel – ZANARDO Cédric – BOURRUST Michel – HUBERT Jean-Pierre – JOUEN Philippe – BERTOLLA Frédéric – DOUCET Romain – DESENLIS Benoit – BRUMM Laurent – LABAT Xavier – CAMAZZOLA Robert – GUICHARD Gilles

▪ **Absent(s) avec procuration :**

▪ **Excusé(s) :**

▪ **Absent(s) :**

Désignation du secrétaire de séance : Cédric ZANARDO

Le Président, rappelle à l'assemblée le SIAEP de Vic-Fezensac est adhérent au CNAS. En application des statuts du CNAS, il convient que le syndicat désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant. La présente délibération a pour objet de procéder à cette désignation.

Après élection, le comité Syndical désigne :

- **Mr DESENLIS Benoit délègue titulaire représentant au CNAS**
- **Mr BERTOLLA Frédéric délégué suppléant représentant au CNAS**

POUR COPIE CONFORME

Ainsi fait et délibéré les jours et ans susdits
Ont signé au registre les membres présents,

Le Président
M. DESENLIS Benoit



Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

S²LOW

ID : 032-200093920-20260511-DE_2026_013-DE

Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable De la région de Vic-Fezensac

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Le délai de recours éventuel devant le tribunal administratif est fixé à deux mois à compter de la date de publication.